

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 décembre 2017**

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Albert LEBLANC, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU, Elie LEME.

**Était représenté** : M. Christophe BECHU qui avait donné procuration à M. Gérard HUARD conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Excusée** : Mme Liliane FROGET

Madame Annick GILLES a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2017 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°37-2017 : Renouvellement d'une convention ECOPASS avec Air liquide France Industrie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour une durée de 5 ans et un coût de 279 € TTC

N°38-2017 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées lors des vacances de Toussaint 2017 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Bizeuls »

N°39-2017 : Attribution d'un marché d'un montant de 29 980 € TTC + option pour 300 € TTC à l'entreprise DOUILLET du Horps pour l'acquisition d'un tracteur

N°40-2017 : Signature d'une convention de mise à disposition avec l'association du Moto-Club d'Ernée pour l'utilisation du site du motocross par l'association Ernée Running du 13 novembre 2017 au 31 mars 2018 pour un montant de 25 €/semaine d'utilisation.

N°41-2017 : Attribution d'un marché d'un montant de 14 500 € HT et un taux d'honoraires de 2,90% au cabinet PMC Etudes de Cormont (62) pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un terrain synthétique au stade Marcel Boulanger

N°42-2017 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées lors des vacances de Noël 2017 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets » et « les Bizeuls »

N°43-2017 : Passation d'un contrat de location avec LIXXBAIL de Montrouge (92) pour la location d'un photocopieur pour l'école élémentaire F. Vadis pour un loyer trimestriel de 186 € HT et d'un contrat de maintenance à intervenir avec la société DRB d'Angers (49) pour un coût de 0.0034 € HT à la copie

N°44-2017 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées entre janvier et mars 2018 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets »

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### DISSOLUTION DU SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE

Dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CCE au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil municipal **approuve** les principes de dissolution du SIAEP de la Région d'Ernée afin de permettre à la Communauté de communes de disposer de l'ensemble des biens et moyens nécessaires à l'exercice de la compétence.

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement », le Conseil communautaire du 23 octobre 2017 a adopté les statuts de la régie à autonomie financière de l'eau et de l'assainissement. Ces derniers prévoient la création d'un conseil d'exploitation composé de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants désignés par le conseil communautaire, soit un titulaire et un suppléant par commune.

Le Conseil municipal **désigne** M. Christophe BECHU, membre titulaire, et Gérard LE FEUVRE, membre suppléant, pour représenter la commune au sein du conseil d'exploitation.

## COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA PERIODE 2011 ET SUIVANTES

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à une vérification des comptes et de la gestion de la Communauté de communes de l'Ernée portant sur les exercices 2011 et suivants.

Ce contrôle a porté sur la fiabilité des comptes budgétaires ainsi que sur la situation financière de la Communauté de communes. Madame le Maire **présente** au Conseil municipal le rapport d'observations définitives notifié le 23 août 2017.

### SCHÉMA DE MUTUALISATION : CRÉATION D'UNE CELLULE INGÉNIERIE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, M. LEBLANC, adjoint, présente le projet de création d'une cellule ingénierie mutualisée.

Le bureau d'études sera amené à accompagner les collectivités adhérentes dans les missions de maîtrise d'œuvre et de gestion du domaine public communal :

- Mission de maîtrise d'œuvre voirie
- Mission administrative de gestion de la voirie
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des projets bâtiments

Pour la ville d'Ernée, afin d'assurer la continuité de service après le départ du responsable des services techniques, des dispositions particulières sont prévues.

Ce service commun composé au maximum de 3,5 ETP pourra intervenir pour les 15 communes du territoire, le service eau et assainissement de la CCE, la CCE pour ses propres projets.

Le financement du service, dont la participation communale sera prélevée sur le reversement de l'attribution de compensation, sera organisé de la manière suivante :

- la prise en charge de 40 % du coût du service par la Communauté de communes (dont une partie sera affectée au service eau et assainissement) ;
- la commune d'Ernée disposant à ce jour d'un ingénieur ayant un rôle de conseil et d'accompagnement des projets de la commune, mise en place d'une participation à hauteur de 10 % du service, en complément de sa participation au service ;
- une répartition des 50 % restant suivant les 3 critères de la DSC auquel s'ajoute la part du linéaire de voirie communale

Le coût prévisionnel annuel pour la commune s'élèverait à 36 182,86 €.

Le conseil municipal **donne un accord de principe** pour adhérer à cette nouvelle cellule ingénierie étant précisé que nombre de communes adhérentes définira la structuration et le coût du service.

## ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

### FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS - REVISION ANNUELLE DES LOYERS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

Au vu des critères d'indexation de l'INSEE (+ 0.9%), le Conseil municipal **fixe les tarifs** Foyer des Jeunes Travailleurs à compter du 1er Janvier 2018 comme suit :

\* Type 1 bis : **362,64 €**

\* Chambre : **266,67 €**

Toutes charges comprises hors redevance des ordures ménagères en sus qui s'élèvera mensuellement à :

\* pour une Chambre : **6,75 €**

\* pour un Studio : **9,45 €**

## RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS – ANNÉE 2018

Le Conseil municipal **autorise Monsieur le Maire à recruter** une trentaine d'animateurs sur l'année 2018 pour les activités de l'accueil de loisirs des Bizeuls, des Châtelets ainsi que pour le cocktail sports et **décide d'actualiser** la rémunération des animateurs saisonniers sur la base de l'augmentation de l'indice minimum de la fonction publique, soit + 0,6 %, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

* Animations sur site : forfait journalier	
- poste d'animateur diplômé	47,24 €
- poste d'animateur stagiaire	41,36 €
- poste de sous-directeur	51,76 €
* Forfait ½ journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier	
* Animations et encadrement des camps « transplantés »	
* Rémunération complémentaire par nuitée	
- poste d'animateur diplômé ou stagiaire :	19,36 €
- poste de sous-directeur	22,21 €

Etant précisé que ces animateurs bénéficient par ailleurs de la gratuité des repas.

## OPÉRATION « ARGENT DE POCHE » BILAN 2017 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2018

Sur proposition de la commission « Enfance Jeunesse Culture », le Conseil municipal **décide de reconduire** le dispositif « argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans, pendant les vacances scolaires 2018.

En 2017, 40 jeunes ont participé à ce dispositif pour l'entretien de massifs de fleurs, la distribution du magazine municipal, divers travaux de peinture au stade municipal, les décorations de Noël, le nettoyage et l'inventaire des livres à la médiathèque et la participation festivités locales.

## SPORTS - LOISIRS

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ERNÉENNE JUDO

Le Conseil municipal **décide d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Ernéeenne Judo pour financer la participation d'un de ses jeunes licenciés aux championnats de France minimes.

## AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

### DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DE TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

L'article L 3132-26 du Code de travail tel que modifié par la loi « Macron » confère au maire l'autorisation des ouvertures dominicales des magasins dans la limite maximale de douze dimanches par an depuis 2016.

Au-delà de 5 dimanches dans l'année le maire de la commune ne peut prendre sa décision qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre.

Pour les commerces de détail, suite à l'avis favorable du Conseil communautaire du 18 décembre, le Conseil municipal **émet un avis favorable** sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :

- ✓ 7 janvier
- ✓ 14 janvier
- ✓ 18 mars
- ✓ 8 avril
- ✓ 24 juin
- ✓ 1er juillet
- ✓ 2 septembre
- ✓ 14 octobre
- ✓ 9 décembre
- ✓ 16 décembre
- ✓ 23 décembre
- ✓ 30 décembre

### OPÉRATION CENTRE ANCIEN PROTÉGÉ : PROROGATION DU DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR MODERNISATION ET RÉNOVATION DES FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES

M. HUARD, adjoint, rappelle que le Conseil municipal a décidé de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2017 les opérations de restauration du bâti inscrit à la ZPPAUP et de modernisation et de réfection des devantures commerciales afin de donner plus d'attractivité au centre-ville.

Le Conseil municipal **décide de poursuivre** jusqu'au 31 décembre 2018 ces opérations étant précisé que le suivi-animation sera désormais réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France. Il **décide de reconduire** à cet effet les aides communales afférentes dont le taux est compris entre 15% et 25% d'un plafond subventionnable de travaux de 20 000 € avec doublement du taux d'intervention de la commune pour les devantures commerciales.

### APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC ENEDIS POUR RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le Conseil municipal **approuve** la convention de mise à disposition à intervenir avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation afin d'alimenter des parcelles de la ZA de la Brimonière.

### PROJET DE DISSIMULATION URBAINE DE RÉSEAUX - ENTRÉE ZA DE CHARNÉ

Dans le cadre des travaux d'aménagement urbain de l'entrée de la ZA de Charné dans la continuité de l'avenue du Général de Gaulle, M. HUARD, Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de dissimulation urbaine des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunications présenté par le Territoire Energie Mayenne à la Commune pour un coût de 93 667 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 4%). Le Conseil municipal **décide** d'approuver le projet et de contribuer concernant les réseaux d'électricité au financement proposé par Territoire d'énergie Mayenne selon l'application du régime dérogatoire, à savoir à l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité et d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant de 59 480 €. Concernant les réseaux téléphoniques, l'intégralité de la participation correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique sera supportée par la commune soit 14 560 €.

### PROJET DE DISSIMULATION URBAINE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES RUE DE LA VALLÉE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace multi-activités « l'Atelier », le Conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre dernier a approuvé le projet de dissimulation urbaine des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public rue de la Vallée présenté par le Territoire Energie Mayenne à la Commune.

Concernant les réseaux de télécommunication, la commune, sur préconisation du TEM, avait fait le choix de l'option A. Cependant, la commune n'étant pas propriétaire des infrastructures, elle ne peut faire ce choix et n'est pas éligible au FCTVA. Aussi, le Conseil municipal **décide d'accepter** la nouvelle proposition du TEM, à savoir à l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de 11 440 € sera imputé budgétairement en section dépense d'investissement, étant précisé que pour réseaux d'électricité et éclairage public le montant de la participation communale reste identique, soit 53 379 € en fonctionnement.

### APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC ORANGE – RUE DE LA VALLÉE

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à passer la convention relative au déplacement en souterrains des réseaux de communications rue de la Vallée avec l'enfouissement de l'artère Orange pour un coût de 5 320,49 € HT.

### CESSION DE TERRAIN LIEU-DIT LA GARE

Un acquéreur est intéressé pour acheter la maison et l'ensemble du terrain attenant situé à l'ancienne Gare, d'une superficie de 5 333 m<sup>2</sup>, pour un projet de restauration à l'identique. Il est précisé que ce terrain est situé dans le périmètre de la ZPPAUP. Après exposé, le conseil municipal **décide de céder** les parcelles AH15, AH 248 et AH 256 au prix de 20 000 € conformément à l'avis des Domaines (frais en sus à la charge de l'acquéreur) et **confie** la rédaction de l'acte notarié à l'Office Notarial HOUET FRITZINGER à Ernée.

### ACQUISITION FONCIÈRE RUE DU MOULIN

La SCI MAJUPA SYTHI a proposé de vendre une partie de sa propriété rue du Moulin intégrant un bâtiment industriel d'une superficie d'environ 1700 m<sup>2</sup> et un préau (parcelles AO493 et AO 298p) à la commune. Cet entrepôt pourra servir de lieu de stockage en remplacement de l'ex-atelier Lancelin qui sera loué en totalité par l'entreprise PROMOTAL.

Suite à l'avis favorable de la commission Aménagements urbains, le conseil municipal **décide d'acquérir** ce bâtiment au prix de 50 000 €, frais de bornage à la charge du vendeur et frais d'actes à la charge de l'acquéreur. La rédaction de l'acte notarié sera confiée à l'Office Notarial SCP Olivier BLOT à Emée.

## GESTION DU PERSONNEL

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N° 2.2017**

Afin de prendre en les départs en retraite, les mutations et les avancements de grade intervenus sur 2017, le Conseil municipal **décide** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière - Grade	Effectifs budgétaires Au 01/01/2017	Modifications	Date d'effet	Effectifs après modification
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	2	- 1	31/12/2017	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	- 1	31/12/2017	4
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise	5	- 2	31/12/2017	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	30	- 2	31/12/2017	28
Adjoint technique	22	- 6	31/12/2017	16
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	- 1	31/12/2017	1
Adjoint d'animation	4	- 1	31/12/2017	3
Filière - Grade	Effectifs budgétaires Au 01/01/2017	Modifications	Date d'effet	Effectifs après modification
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	1	- 1	31/12/2017	0
<b>Filière police</b>				
Gardien-brigadier	1	- 1	31/12/2017	0

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS**

En mai 2016, une personne a été embauchée en contrat d'accompagnement à l'emploi sur un poste d'agent d'entretien des espaces verts. Ce contrat arrive à échéance le 16 février 2018.

Pour les besoins du service, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à **ouvrir un poste** d'agent d'entretien des espaces verts sur le grade d'adjoint technique à compter du 17 février 2018 et à **lancer** la procédure de recrutement.

### **CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN COMMUNE – CCAS D'ERNÉE**

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S. d'ERNÉE et les effectifs permettent la création d'un Comité Technique commun, le Conseil municipal **décide** la création d'un Comité Technique commun des agents du C.C.A.S. d'ERNÉE et de la Commune d'ERNÉE et de ce fait un CHSCT commun.

### **MISE À JOUR DU TABLEAU DES RÉGIES DE RECETTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ**

Le Conseil municipal **décide** d'étendre le versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes des services communaux à la régie d'encaissement des recettes du pont bascule avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **BUDGET GÉNÉRAL 2017 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°4-2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 4-2017 afin de donner suite à diverses propositions émises par les commissions et pouvoir fonctionner jusqu'au vote du budget 2018.

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	7 220 372,02 €	7 220 372,02 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	768 482,96 €	768 482,96 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	344,00 €	344,00 €
Décision Modificative Budgétaire N°3	2 862,00 €	2 862,00 €
Décision Modificative Budgétaire N°4	14 200,00 €	14 200,00 €
Budget Total	8 006 260,98 €	8 006 260,98 €

#### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	3 710 167,99 €	3 710 167,99 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	1 423 438,86 €	1 423 438,86 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	344,00 €	344,00 €
Décision Modificative Budgétaire N°3	-13 790,00 €	-13 790,00 €
Décision Modificative Budgétaire N°4	36 875,00 €	36 875,00 €
Budget Total	5 157 035,85 €	5 157 035,85 €

### **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT LOCAL 2017 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2-2017**

Afin de régulariser des écritures comptables, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2-2017.

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	650 402,55 €	650 402,55 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	50 000,00€	50 000,00€
Décision Modificative Budgétaire N°2	47 335,92€	47 335,92€
Budget Total	747 738,47€	747 738,47 €

#### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	641 967,48 €	641 967,48 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	0,00€	0,00€
Décision Modificative Budgétaire N°2	47 335,92€	47 335,92€
Budget Total	689 303,40 €	689 303,40 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE 2017  
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2-2017**

Afin de régulariser des écritures comptables, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2-2017.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	662 500,00 €	662 500,00 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	8 365,55 €	8 365,55 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	286 795.05€	286 795.05€
Budget Total	957 660.60€	957660.60€

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	254 202,50 €	254 202,50 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	408 297,50 €	408 297,50 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	286 795.05€	286 795.05€
Budget Total	949 295.05 €	949 295.05 €

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

Après avoir pris acte du contexte général, le Conseil Municipal adopte pour 2018 le débat d'orientation budgétaire et se donne pour objectifs prioritaires :

- \* de ne pas augmenter le taux des impôts communaux et de limiter la hausse des tarifs communaux
- \* de respecter l'objectif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,20%)
- \* de contenir le niveau d'endettement de la commune
- \* de privilégier en matière d'investissement le développement urbain de la commune (proposer une offre diversifiée et adaptée en matière d'habitat, poursuite de la réflexion sur la création d'un pôle culturel et inscription de provisions pour le contournement Nord)
- \* de continuer à améliorer de la voirie urbaine et rurale et des réseaux en lançant notamment des programmations pluriannuelles sur les quartiers, la voie d'accès de la Guinefolle, la mise en conformité de l'éclairage public et les chemins ruraux
- \* de réhabiliter les bâtiments communaux (l'Atelier, groupe scolaire), de créer un terrain de football synthétique avec vestiaires et éclairage et renouveler l'équipement des services
- \* d'engager les travaux d'accessibilité des abords de la mairie, du foyer de jeunes travailleurs, du local TAP Boulevard Duvivier, et de l'église.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018**

Sur le rapport des commissions municipales, le conseil municipal à l'Unanimité décide d'attribuer pour 2018 les subventions suivantes :

Affaires financières	1 100,00 €
Education-Jeunesse	3 165,00 €
Culture	23 350,00 €
Politique familiale – Solidarités	40 670,00 €
Affaires rurales	9 200,00 €
Environnement :	180,00 €
Sports-Loisirs :	93 210,00 €
Vie locale et évènementiel	<u>17 000,00 €</u>
<b>Représentant un montant total de</b>	<b>187 875,00 €</b>

Le détail de ces subventions est joint en annexe.

## RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2018

Sur proposition des commissions concernées, le Conseil municipal **décide de limiter** la hausse des tarifs du cimetière a été limitée à une simple actualisation indexée sur l'inflation qui a été de 0,95% sur l'année.

En revanche, pour tenir compte de l'évolution des charges, le Conseil Municipal **décide d'appliquer une augmentation** du tarif des jardins familiaux, de 2% sur les locations de salles et de 1,55% sur les accueils de loisirs des Bizeuls et cocktail sport (à compter du 8 janvier 2018).

Par ailleurs, sur avis de la commission « marché », le Conseil municipal **décide d'augmenter** les droits de place des commerçants non sédentaires abonnés du marché. Les autres tarifs restent identiques.

Enfin compte tenu de leur faible montant, le Conseil Municipal **décide de maintenir les tarifs** des pesées du pont-bascule de la Mission ainsi que les locations de divers matériels.

## QUESTIONS DIVERSES

### AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'OGEC

Le Conseil municipal **autorise** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 27 décembre 2001 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC concernant la participation aux frais de repas à 1,46 € étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget général.

### STADE MARCEL BOULANGER - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2018

Lors de sa séance du 27 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé de lancer une étude pour réaliser un terrain homologué Ligue en gazon synthétique au stade municipal Marcel Boulanger équipé d'un système d'éclairage novateur par LED et de clôtures pare-balls pour permettre aux clubs du territoire de répondre aux exigences de la Ligue et d'éviter les reports de matchs dus aux conditions climatiques.

Le Conseil municipal, lors de séance du 8 novembre 2017, a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 pour le projet d'éclairage du terrain au titre de la transition énergétique.

Ce projet ayant été requalifié, le Conseil Municipal **adopte** ledit projet pour un coût d'objectif d'opération de 1 072 000 € H.T., **approuve** le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération et **mandate** Madame le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des équipements sportifs non couverts et/ou de plein air.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Annick GILLES



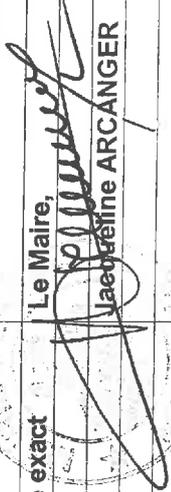
*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*

**VILLE D'ERNÉE**

**Art. 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2018**

	Subvention attribuée 2017	Proposition 2018	Vote du conseil municipal
<b>AFFAIRES RURALES - Christophe BÉCHU</b>			
Concours Foire interrégionale d'Ernée	4 000,00 €	4 000,00 €	unanimité
Comice Agricole Cantonal d'Ernée	800,00 €	800,00 €	unanimité
Groupement de défense contre les organismes nuisibles d'Ernée	1 700,00 €	1 700,00 €	unanimité
<i>Subvention exceptionnelle</i>	800,00 €	800,00 €	unanimité
Mutuelle Entraide d'Ernée	600,00 €	600,00 €	unanimité
C.C.J.A. canton d'Ernée	300,00 €	300,00 €	unanimité
Syndicat du Percheron Mayennais (animation St Grégoire)	1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
<b>ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIES - Michèle LEMERCIER</b>			
Mayenne Nature Environnement	180,00 €	180,00 €	unanimité
<b>ÉDUCATION - JEUNESSE Corinne MERZOUK</b>			
Amicale Laïque	700,00 €	700,00 €	unanimité
Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre d'Ernée (A.P.E.L.)	700,00 €	700,00 €	unanimité
Association de Parents d'élèves du Collège René Cassin	700,00 €	700,00 €	unanimité
Les Scouts de France - Groupe d'Ernée	500,00 €	500,00 €	unanimité
Action Catholique des Enfants de la Mayenne (A.C.E.) - section d'ERNÉE	165,00 €	165,00 €	unanimité
Comité d'entente des associations de résistance et de déportation de la Mayenne	200,00 €	200,00 €	unanimité
Prévention Routière (initiation Code de la Route)	200,00 €	200,00 €	unanimité
<b>CULTURE Régis BRAULT</b>			
Musique Municipale	11 500,00 €	11 500,00 €	unanimité
Les Chœurs d'ERNÉE - CHAILLAND	1 400,00 €	1 400,00 €	unanimité
Ernée Théâtre	50,00 €	50,00 €	unanimité
Association des Amis de l'Orgue d'ERNÉE	740,00 €	750,00 €	unanimité
Exposition Régionale d'Art (53ème Salon)	9 500,00 €	7 500,00 €	unanimité
Club œnologique ernéen	500,00 €	500,00 €	unanimité
Au Foin de la Rue (Au foin de la lune + soirées rouges)	750,00 €	750,00 €	unanimité
Créateurs 53	1 500,00 €	500,00 €	unanimité
Echecs pour tous	500,00 €	400,00 €	unanimité
<b>TOTAL à reporter</b>	<b>38 985,00 €</b>	<b>35 895,00 €</b>	

	REPORT	38 985,00 €	35 985,00 €	
<b>POLITIQUE FAMILIALE - AFFAIRES SOCIALES &amp; SOLIDARITÉS - Annick GUILLAUME</b>				
U.D.A.F. 53		620,00 €		unanimité
Association pour le don du sang - bénévoles d'Ernée		150,00 €	200,00 €	unanimité
Familles Rurales		11 000,00 €	11 000,00 €	unanimité
Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) - Fonctionnement		18 700,00 €	18 700,00 €	unanimité
Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Section d'Ernée		200,00 €	200,00 €	unanimité
Croix d'Or de la Mayenne		200,00 €	200,00 €	unanimité
Association de Solidarité et d'Entraide pour la Promotion des Orphelins Burkinabé		750,00 €		
U.N.A.F.A.M. section 53		250,00 €	250,00 €	unanimité
France Alzheimer Mayenne - LAVAL		500,00 €	500,00 €	unanimité
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) - LAVAL		200,00 €	-	
Aide et Solidarité au BURKINA FASO (convention 2015-2019)		6 000,00 €	6 000,00 €	unanimité
Subvention exceptionnelle - Venue burkinabés poursuite partenariat		-	3 000,00 €	unanimité
<b>VIE LOCALE &amp; ÉVÈNEMENTIELLE- Sylvie BLIN</b>				
Association de Jumelage (subvention de fonctionnement)		1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
Association Foire de la Saint Grégoire (23ème Édition)		12 000,00 €	12 000,00 €	unanimité
Foire de la Saint Grégoire (subvention complémentaire si de nouvelles animations)		1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
Artcom		3 000,00 €	3 000,00 €	unanimité
<b>AFFAIRES FINANCIÈRES - GESTION DU PERSONNEL Michèle LEMERCIER</b>				
Amicale des Sapeurs-Pompier d'Ernée		1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
Association des conciliateurs de justice		100,00 €	100,00 €	unanimité
<b>SPORTS &amp; LOISIRS - Arnaud MOUSSAY</b>				
Moto-Club d'Ernée		20 000,00 €	8 000,00 €	unanimité
L'Ernéenne (toutes sections confondues)		65 750,00 €	69 550,00 €	unanimité
CANOM (Cross et Athlétisme du Nord-Ouest Mayennais)		1 000,00 €	1 300,00 €	unanimité
CANOM - Foulees St Grégoire		700,00 €	700,00 €	unanimité
Cyclo-Club Ernéen		3 500,00 €	3 500,00 €	unanimité
Cyclo-Club Ernéen (subvention exceptionnelle Handisport)		1 400,00 €	1 000,00 €	unanimité
Randonneurs Cyclotouristes Ernéens		800,00 €	1 260,00 €	unanimité
La Gaulle Ernéenne		800,00 €	800,00 €	unanimité
Les Vieux Bols Ernéens		850,00 €	-	unanimité
Ernée Jazz Danse		1 500,00 €	1 500,00 €	unanimité
<b>TOTAL à reporter</b>		<b>191 155,00 €</b>	<b>182 275,00 €</b>	

REPORT	191 155,00 €	182 275,00 €	
Ernée Randonnée Pédestre	200,00 €	200,00 €	unanimité
Société les Boules Bretonnes d'Ernée	500,00 €	500,00 €	unanimité
Club de l'El'han	200,00 €	1 000,00 €	unanimité
<i>Subvention exceptionnelle (24h handisport)</i>		1 500,00 €	unanimité
Ernée Running	1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
Association Sportive "La Libellule"	700,00 €	700,00 €	unanimité
Association Sportive "St Jo"	700,00 €	700,00 €	unanimité
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 455,00 €</b>	<b>187 875,00 €</b>	
<b>Fait et délibéré en séance le 20 décembre 2017 - Certifié exact</b>			
 Le Maire, Jacqueline ARCANGER			
<b>ERNÉENNE SPORTS</b>			
Ernée Sports (fonctionnement)	1 000,00 €	1 000,00 €	unanimité
<i>subvention exceptionnelle (animations spécifiques)</i>		2 000,00 €	unanimité
Football	14 000,00 €	14 000,00 €	unanimité
Club subaquatique	1 200,00 €	1 200,00 €	unanimité
Tennis - Badminton	8 200,00 €	8 200,00 €	unanimité
Tennis de Table	10 200,00 €	10 200,00 €	unanimité
Judo	9 300,00 €	9 300,00 €	unanimité
Natation	4 900,00 €	4 900,00 €	unanimité
<i>subvention exceptionnelle (lignes d'eau)</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	unanimité
<i>subvention exceptionnelle (championnat régionaux dans la limite de 800€/compétition)</i>	2 400,00 €	3 200,00 €	unanimité
Handball	2 000,00 €	3 000,00 €	unanimité
Pétanque	1 700,00 €	1 700,00 €	unanimité
Boxing Club	1 900,00 €	1 900,00 €	unanimité
Triathlon	1 700,00 €	1 700,00 €	unanimité
Basket Ball	3 450,00 €	3 450,00 €	unanimité
La Flamme	2 300,00 €	2 300,00 €	unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>65 750,00 €</b>	<b>69 550,00 €</b>	